

Les Gendarmes de la Meurthe-et-Moselle

vous conseillent :

***POUR PRÉVENIR
LES
CAMBRIOLAGES***

**Le cambrioleur choisit
des cibles faciles.
Il se renseigne sur vos habitudes.
Il recherche et profite des failles
de votre protection.**

**Le principal ennemi des
cambrioleurs est le temps qu'ils
passent à vaincre vos défenses !**



Prévenir un cambriolage c'est :

- ➡ *Verrouiller toutes les portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée ;*
- ➡ *ne pas cacher les clés sous le paillasson ou sous un pot de fleurs ;*
- ➡ *n'inscrire ni nom ni adresse sur ses trousseaux de clés ;*
- ➡ *ne pas laisser la clé sur ou dans véhicule. Conserver cette clé en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;*
- ➡ *ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez inviolables ;*
- ➡ *ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers... ;*
- ➡ *photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art...*
- ➡ *conserver les factures.*
- ➡ *renforcer la protection de votre domicile (portes anti-effraction, alarme, fermer les volets sur l'arrière du domicile en cas d'absence...) ;*
- ➡ *poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins en acier ;*
- ➡ *changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clés surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.*

En cas de cambriolage :

- ➡ *laissez les lieux en l'état ;*
- ➡ *ne touchez à rien ;*
- ➡ *prévenez sans délai la Gendarmerie
- appel au **17** ;*
- ➡ *dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le lors de votre dépôt de plainte ;*
- ➡ *prévenez votre assureur.*